

Courrier à adresser à ST Etienne pour ceux qui ont quitté le service avant 15ans de service dès  
la réponse de Pau

Jean- Claude DUSS  
34, rue de la poupée qui tousse  
150 530 XXXXXX  
**Tel et fax: 0x xx ss yy jj**  
**Portable : 06 nn kk ll mm**  
**e-mail :jc.d@france.fr**

Abcd le xx yyyy 2008

Monsieur le Chef de l'Etablissement  
de Diffusion, d'Impression et Archives  
du commissariat de l'Armée de Terre  
BP 508  
42 007 ST ETIENNE CEDEX

Références :

- lettre n° 8326 – 04 du 01.02.2005
- note n° 427/DEF/DCCAT/AG/DI/PM du 07.03.2006
- note n° 200017/DEF/SGA/DFP/FM4 du 12.06.2006
- circulaire 2006/47 du 8/08/2006
- N° matricule au recrutement 67 HHH I OOO PPmN
- Numéro SS : 1.47.xx ddd bcv.
- Date et lieu de naissance : 1/12/47 à Fort de France
- Copie de l'ESS adressé par le BCAAM
- Lettre

Objet : Demande d'affiliation rétroactive

Madame, Monsieur

Dans le cadre des lettres et des notes citées en référence, les 2 années de scolarité, dans les écoles d'enseignement technique de l'Armée, sont validées par la Caisse Vieillesse de la Sécurité Sociale sous la réserve d'avoir été radié des cadres avant 1997. C'est mon cas car j'ai quitté le service actif le

Pour obtenir la validation de ces deux années, il me faut produire un document attestant que mes services commencent le 1/10/6.... Vous trouverez ci-joint copie de l'ESS modifié que le BCAAM de PAU a bien voulu m'adresser.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser un document attestant de mon affiliation rétroactive à la Caisse d'Assurance Vieillesse.

Vous réitérant mes remerciements, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma meilleure considération.

**ATTENTION DE NE PAS OUBLIER LE N° DE SS ET LE N° DE  
MATRICULE AU RECRUTEMENT**